



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 160/2023  
SÉANCE N°7 DU 18 SEPTEMBRE 2023

### **ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE THÉÂTRALE, DANSE ET MODÈLES VIVANTS – CONVENTIONS LAVAL AGGLOMÉRATION – ANNÉE 2023 2024**

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 12 septembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson (jusqu'à 19 h 11), Christine Dubois (à partir de 17 h 22), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin et Julien Brocail (à partir de 17 h 26), membres du bureau.

#### **Était absent ou excusé**

Antoine Caplan, membre du bureau.

#### **Étaient représentés**

Nicole Bouillon a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle (à partir de 19 h 11), David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 septembre 2023.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE THÉÂTRALE, DANSE ET MODÈLES VIVANTS – CONVENTIONS LAVAL AGGLOMÉRATION – ANNÉE 2023 2024

Rapporteur : Bruno Fléchar

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu les statuts de Laval Agglomération en date du 14 janvier 2019 portant compétence en matière d'organisation et financement de l'enseignement artistique en matière de musique, danse, théâtre et arts visuels dans le cadre du Conservatoire communautaire ainsi que les actions portées ou accompagnées par celui-ci,

Considérant que dans le cadre de l'agrément du Conservatoire de Laval Agglomération, établissement à rayonnement départemental (musique – danse – théâtre – arts visuels), Laval Agglomération met en place des ateliers de pratique artistique théâtrale, hip hop et modèles vivants,

Que Laval Agglomération fait appel à des artistes associés (compagnies, associations ou personnes) pour assurer ces interventions,

Qu'il convient de signer tout document entre Laval Agglomération et ces divers intervenants,

Après avis de la commission culture,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Les ateliers de pratique artistique mis en place au Conservatoire de Laval Agglomération sont approuvés.

**Article 2**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document entre Laval Agglomération et les divers intervenants en lien avec ce dispositif.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230918-S07-BC-160-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023

Mise en ligne le : 27/09/2023